

RCS : ST PIERRE DE LA REUNION

Code greffe : 9742

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST PIERRE DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00096

Numéro SIREN : 880 950 415

Nom ou dénomination : HOFF

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2021 sous le numéro de dépôt 9650

Désignation de l'entreprise **LUCK HOFF** Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise **23A CHE DES MANGUES CAROTTES** **97450 ST LOUIS**

Numéro SIRET * **8 8 0 9 5 0 4 1 5 0 0 0 1 3**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 3** Durée de l'exercice précédent * **1 2**

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0		Exercice N-1 clos le 0 0 0 0 0	
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF							
	ACTIF IMMOBILISÉ						
	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
Immobilisations corporelles *	028	030					
Immobilisations financières * (1)	040	042					
Total I (5)	044	048					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068	070				
	Autres * (3)	072	074				
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	7 500	7 500		
	Charges constatées d'avance *	092	094				
Total II	096	098	7 500	7 500			
Total général (I+II)	110	112	7 500	7 500			
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *				120	7 500		
Ecart de réévaluation				124			
Réserve légale				126			
Réserves réglementées *				130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)				132			
Report à nouveau				134			
Résultat de l'exercice				136	(1 279)		
Provisions réglementées				140			
Total I				142	6 221		
Provisions pour risques et charges Total II				154			
DETTES (4)				156			
Emprunts et dettes assimilées				164			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				166	248		
Fournisseurs et comptes rattachés *				172	1 031		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 1 031)				174			
Produits constatés d'avance				176	1 279		
Total III				180	7 500		
Total général (I + II + III)				180	7 500		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros.

Certifié conforme à l'original
[Signature]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

REVENUS

Cegid Quadran

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Page 12

Formulaire obligatoire (article 102 Septies

A bis du Code Général d'Impôts

Désignation de l'entreprise EURL HOFF

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 0

Exercice N-1 clos le 10 0 0 0 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			services *	217		218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier	- immobilier		242	1 279	
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243			
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements *				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
		Total des charges d'exploitation (II)		264		1 279	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(1 279)	
	Produits financiers				280		
	Produits exceptionnels				290		
	Charges financières				294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices *				306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(1 279)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314 1 279
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. quinquies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sexdecies)	992
Divers, dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354 1 279
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372 1 279

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	9
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	9
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	9

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 13/12/2019 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

(Texte narratif libre)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

HOFF
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 23 A Chemin Des Mangues Carottes
97450 SAINT-LOUIS
880 950 415 RCS ST PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2020

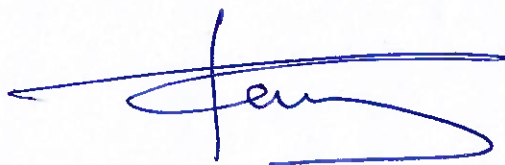
DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à -1 279,22 euros au compte "Report à Nouveau" s'élevant ainsi à -1 279,22 euros.

Compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la société sont de 6 220,78 euros.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'H' followed by a cursive 'en' and a long horizontal stroke.